



**MAIRIE DE LOISIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°3**  
**du vendredi 24 mai 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 24 mai 2019 à 20h sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 14 mai 2019.

**Présents :** Christian GARIOUD – Nicole REVERDY – Gilbert REVOL – Corinne MIGUET - André DUCRUET – Sandrine TACHON – Guy-Noël COTTAREL - Marie ALMAÏDA – Christelle DUJARDIN

**Absent excusé :** Guillaume PADEY

**Absent :** Michaël CARLIOZ

Christelle DUJARDIN est élue secrétaire de séance.

---

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 est approuvé par les conseillers municipaux.

**I. Acquisition de parcelles – lieu-dit Les Carmélines**

*(Délibération n°12-2019)*

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'une partie des parcelles devant la salle de fêtes cadastrées A429-A430-A1389-A1368-A1374 et A1466, propriétés de Mr. BURNIER (succession) arrive en fin de négociations pour un montant arrondi à 15 000€ et une surface de 8275m<sup>2</sup>.

Sujet à l'ordre du jour et délibéré le 31 août 2018 en réunion du CM.

La division foncière et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette acquisition à l'unanimité et autorise le Maire à signer les différents actes.

**II. Création d'un logement communal**

*(Délibération n°13-2019 et n°14-2019)*

La petite bâtisse acquise à la sortie du village de la Croix dont la première destination était de la restaurer et de l'aménager en refuge touristique.

Mais vu le coût des travaux, nous avons changé d'orientation. Il est proposé de réaliser un petit logement locatif.

Une étude de sol est effectuée, un permis de construire est en cours de dépôt.

Les plans sont consultables en Mairie.

Montant des travaux estimatifs environs 160 000€

Une subvention auprès du FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes) pour création d'un logement locatif sera demandée ce qui nous permettra de recevoir 47% de subvention.

Le complément sera financé par un autofinancement et par un prêt bancaire, de telle sorte que la location couvre les remboursements.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide les plans présentés, autorise le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune, à contracter un emprunt en temps utile et à signer les différents documents.

### **III. Pose de lampadaires solaires – Les Cottarel et le Roubin**

Monsieur le Maire propose la pose de deux lampadaires solaires programmables au hameau Les Cottarel et Le Roubin.

Dossier en cours d'étude et sera présenté à la prochaine réunion.

### **IV. Questions diverses**

#### **▪ Changement des volets du logement communal de la Cure**

Monsieur le Maire propose de changer les volets en bois des logements situés à la Cure, de les remplacer par des volets de conception résine imitation chêne clair. Devis demandé à Opalines de Charvonnex (74).

Suite à la modification de la pente de la rampe pour handicapés, un nouveau garde-corps de conception similaire sera demandé à PBS (Yenne).

Séance levée à 23h00

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Loisieux, le 28 mai 2019.

Le Maire,

Christian GARIOUD

